

La Revue d'Egypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Égypte et de l'étranger**

ADMINISTRATION et RÉDACTION
LE CAIRE ALEXANDRIE

30, Rue Kasr-el-Nil 9, Rue de Stamboul
Tel. 46165 Tel. 22117 - 20107
B.P. 465 B.P. 624

Adresse Télégraphique "PUBLIOR"

Concessionnaire Exclusif
de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**

30, Rue Kasr-el-Nil, Le Caire
9, Rue de Stamboul, Alexandrie

A B O N N E M E N T S

EGYPTE ETRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 11.0
SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMÉRO P.T. 3

Au Sommaire :

Nouveaux Impôts

La Réforme du Régime Fiscal Egyptien

Le Droit de Timbre

L'Avenir Industriel de l'Égypte

L'électrification du Barrage d'Assouan

L'approvisionnement en force motrice des industries égyptiennes.

A la Chambre des Députés

Les Questions Economiques

Protection et égrenage du Coton. — Autour du prix du blé. —

Les coupons de la Banque d'Athènes.

Les Matières Premières

Le Marché du Blé

Les Actualités Economiques

Un nouveau plan du Président Roosevelt. — Instabilité du marché du blé.

Chronique des Assurances

Assurance Maritime

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Infor-
mations Financières - Informations Économiques de l'étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.

Nouveaux Impôts

LA RÉFORME DU RÉGIME FISCAL ÉGYPTIEN

Le Droit de Timbre

Dans notre numéro du 9 avril 1938, nous avons analysé l'impôt sur le revenu. Aujourd'hui, nous étudierons le droit de timbre.

Relevons tout d'abord que le projet actuel diffère sensiblement de celui qui avait été publié au début de l'année dernière et qui avait comme on s'en souvient soulevé de nombreuses objections. Rendons cet hommage aux autorités compétentes qu'elles ont tenu compte, dans de nombreux cas, des suggestions qui leur avaient été faites.

Néanmoins, certains droits, demeurent assez élevés.

Nous ne relèverons, dans notre analyse, que ceux des droits qui, d'après nous devraient être modifiés.

ASSURANCES

On ne comprend pas pourquoi, les assurances sont obligées d'acquiescer un double droit : un taux proportionnel de 2 pour cent pour les assurances transport plus un droit fixe de 10 millièmes. On pourrait fort bien supprimer tout au moins, le droit fixe.

LE TIMBRE SUR LES ANNONCES

Les insertions, annonces, notifications, publications, et informations publiées dans les journaux, revues etc... sont soumises à un timbre proportionnel de 30 millièmes pour chaque livre égyptien ou fraction du coût de l'insertion. Ce taux est extrêmement élevé et il constitue un véritable impôt sur le chiffre d'affaires des journaux ou revues. En réalité, comme il faut tenir compte des fractions de livres, cette taxe peut s'élever en moyenne à plus de 4 o/o. Il fait ainsi double emploi avec l'impôt sur le revenu.

Si l'on tient compte des frais énormes que nécessite la publication d'un journal quotidien, la marge bénéficiaire demeure fort restreinte et un impôt de 4 o/o sur les chiffres d'affaires risque fort de faire disparaître complète-

ment cette marge. Il faudrait donc que ce droit soit réduit ou bien que l'on établisse un droit fixe.

LES TIMBRES SPECIAUX

Les timbres spéciaux de 5 millièmes ne sont pas élevés et ne peuvent constituer, quoique l'on dise, un obstacle soit à l'emploi du chèque soit aux mouvements des affaires de banques.

En ce qui concerne les contrats de fourniture de gaz, d'eau, d'électricité, le timbre ne devrait pas être annuel mais il devrait être perçu au moment où tout nouveau contrat serait réalisé. En effet, le plus souvent, les contrats de fourniture d'électricité, de gaz ou d'eau, sont faits pour quelques années, se renouvelant automatiquement chaque année. Il serait injuste de percevoir un droit, alors qu'aucun document nouveau n'est établi.

LE TIMBRE SUR LES AFFICHES

Le timbre sur les affiches nous paraît être fort élevé. Suivant une enquête que nous avons faite dans les milieux intéressés, il appert, que ce droit peut atteindre des proportions allant de 25 à 40 o/o du montant généralement perçu du client. Le droit constitue donc, plus encore que pour les journaux,

un véritable impôt sur le chiffre d'affaires. Il ne tient même pas compte des revenus puisqu'il est prélevé indépendamment de toute question de profit.

Des droits pareils pourraient constituer une véritable entrave à la publicité par affiches. Or, c'est un moyen des plus efficaces pour la propagande dans un pays qui comprend une grande proportion d'illétrés.

N'oublions pas que la publicité joue un rôle important dans le commerce et qu'une restriction de ce facteur pourrait avoir des conséquences néfastes pour l'écoulement des produits dans le pays.

A part les remarques que nous venons de faire, le projet de loi sur le droit de timbre paraît être assez raisonnable. Il est difficile d'établir dès à présent les résultats de son application. Mais il est permis de croire que les rentrées qui proviendront de la perception du droit de timbre seront assez importantes, puisque ce droit est appliqué à toute sorte d'activités. Aussi serait-il souhaitable que le gouvernement revise ceux des taux qui sont trop élevés afin d'établir une moyenne équitable pour toutes les branches de l'activité économique en Egypte.

L. N.

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 800.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

L'Avenir Industriel de l'Égypte

L'ÉLECTRIFICATION DU BARRAGE
D'ASSOUANL'approvisionnement en force motrice
des industries égyptiennes

Le développement économique de l'Égypte au cours de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, et au début du 20^{ème}, a été principalement dû à l'augmentation progressive et constante de la superficie des terres cultivées, dont une partie de plus en plus grande a pu porter plusieurs cultures annuellement, grâce à l'amélioration des irrigations et à l'accroissement des débits disponibles, en été, dans le Nil, que la construction du barrage-réservoir d'Assouan a permis d'assurer.

Quoique on se propose encore, dans un avenir assez proche, de rendre cultivables de vastes étendues en friche, au Nord du Delta, et d'assurer aux bassins de la Haute-Égypte, l'irrigation pérenne, on s'est bien rendu compte, au cours de la dernière décennie, dans les sphères responsables, que le développement à leur maximum des possibilités que l'agriculture offre encore en Égypte, ne pouvait à lui seul résoudre les problèmes posés par l'augmentation constante du nombre des habitants (1). Sans recourir à l'industrie, il n'est pas possible de créer au cours des années qui viennent, cet accroissement du revenu national, qui permettra, seul, d'élever graduellement le niveau de vie de la population malgré l'augmentation de sa densité.

C'est sous le signe de l'initiative privée, judicieusement encouragée dans ses tentatives par les pouvoirs publics, que se sont réalisées les premières étapes de l'équipement industriel de l'Égypte, qui offre encore à ce point de vue de vastes et multiples possibilités.

Constamment, on voit s'établir des industries consacrées, soit à la transformation et au travail des produits agricoles du sol égyptien, soit à l'exploitation de ses richesses minérales, qui, quoique très restreintes dans certains domaines, présentent dans d'autres de très intéressantes perspectives de développement. On ne peut man-

quer de noter, dans cet ordre d'idées, l'importance énorme que possèdent les gisements ferrugineux de la région d'Assouan, dont on a très souvent parlé ces derniers temps.

Pour assurer toutefois aux industries égyptiennes des conditions favorables d'expansion, il ne suffit pas qu'elles puissent disposer d'une main-d'œuvre relativement peu coûteuse, et de matières premières abondantes et accessibles, mais aussi et surtout, il faut pourvoir à leur approvisionnement en force motrice dans des conditions qui leur permettent de lutter sur le plan économique avec la concurrence étrangère.

Quand on suit les étapes successives de l'évolution industrielle des grands pays d'Europe et d'Amérique, il est frappant de constater, que les plus importants progrès de cette évolution ont coïncidé avec des découvertes qui ont permis de produire la force motrice nécessaire aux industries, dans de meilleures conditions économiques qu'auparavant.

À ce point de vue, la situation de l'Égypte est très particulière, et peut même dans certaines circonstances devenir critique. Ne possédant pas de gisements charbonniers, elle dépend pour son combustible solide de l'étranger. D'autre part, quoiqu'il existe dans la région de Suez des puits de pétrole, leur production est relativement insuffisante et la majeure partie du combustible liquide destiné à l'alimentation des moteurs à huile lourde est normalement importée de l'étranger. Pendant la période de 1932-1936, l'Égypte a acheté en moyenne, chaque année, 1 million 300 mille tonnes de charbon environ, qui lui ont coûté près de 1.400.000 L.E., et environ 200.000 tonnes d'huile lourde qui ont été payées un peu plus de 300.000 L.E.

À mesure que l'industrie encore naissante en Égypte se développera au cours des années qui viennent, sa dépendance de l'étranger pour son approvisionnement en combustible prendra de plus en plus d'importance. Il serait vraiment regrettable que l'on doive se résoudre à accepter cette dépendance pour une des activités

économiques du pays les plus essentielles. Nous savons que dans les circonstances politiques actuelles, cela exposerait l'industrie égyptienne, en cas de conflit armé en Méditerranée, à voir son existence à la merci de facteurs politiques et militaires, sur lesquels l'Égypte ne pourra très probablement exercer aucun contrôle.

C'est pourquoi il est vital pour l'industrie égyptienne, que le Gouvernement considère sérieusement ses besoins en force motrice dans tout programme qu'il pourrait être amené à élaborer pour l'aménagement progressif des ressources du pays en force hydraulique.

La principale de ces ressources, et celle qui se prête le mieux à une réalisation immédiate du point de vue économique, est, incontestablement, la chute disponible au barrage d'Assouan.

La question de l'électrification de ce barrage, depuis le temps où on la considère, a changé graduellement d'aspect, à mesure que, d'une part, les constructeurs réussissaient à mettre au point des turbines de caractéristiques appropriées, et que, d'autre part, les conditions générales de l'économie égyptienne évoluaient.

Il n'y a pas plus de 10 à 12 ans, l'aménagement hydroélectrique du barrage d'Assouan présentait des difficultés presque insurmontables, à cause des variations très importantes de la chute disponible. Il était nécessaire d'envisager, alors, la construction de deux usines hydroélectriques, appropriées chacune à des régimes de chutes différents et appelées à fonctionner à tour de rôle suivant la chute dont on disposait au barrage. Depuis la mise au point, il y a quelques années, des turbines modernes du type Kaplan, dont les caractéristiques sont adaptables aux chutes variables, cette difficulté a été résolue. Il est possible, aujourd'hui, de n'envisager que la construction d'une seule usine, ce qui diminue très appréciablement les capitaux à investir, et rend le projet économiquement réalisable.

Une autre grande difficulté était constituée par l'absence de débou-

(1) De 6.800.000 habitants au recensement de 1882, la population de l'Égypte est passée à 15.900.000 habitants au dernier recensement de 1937.

chés pour l'énergie électrique qu'il est possible de produire à Assouan. Non seulement les centres importants de consommation de l'électricité en Egypte, étaient situés à plus de 900 kms. au nord de cette ville, mais leur consommation était elle-même, alors, très minime par rapport aux disponibilités à Assouan. Il fallait donc, si l'on réalisait le projet d'électrification du barrage d'Assouan, pourvoir à la création simultanée d'une industrie établie à proximité et à même d'absorber l'énergie électrique qui y serait produite.

La fabrication d'engrais chimiques synthétiques, par la fixation de l'azote de l'air, fut envisagée dans ce but depuis assez longtemps, à cause de la demande croissante d'engrais azotés en Egypte et à cause de l'existence de la pierre calcaire nécessaire à la fabrication de ces engrais à une distance raisonnable d'Assouan. C'est avec cette utilisation en vue, que furent établies les offres soumises au Gouvernement par diverses firmes en 1935, et encore à l'étude à l'heure actuelle.

La politique dernièrement préconisée par le Gouvernement, sur cette base, pour la mise en exécution du projet d'électrification d'Assouan, et son exploitation ultérieure, a soulevé de très vives controverses sur lesquelles il serait inopportun de revenir, à un moment, où les divers points de vue sont soumis à l'examen d'une Commission Internationale d'Experts.

Mais il est essentiel qu'à ce tournant de l'évolution économique de l'Egypte, le Gouvernement ne manque pas de tenir compte, dans toute décision qu'il serait amené à prendre à cet égard, des intérêts vitaux de l'industrie égyptienne, appelée à devenir un des piliers fondamentaux de la structure économique du pays.

Il est en effet injustifié de consacrer la totalité de la production possible d'électricité à Assouan, à la fabrication d'engrais synthétiques, sans prendre en considération les besoins présents et futurs des autres branches de l'industrie égyptienne, et ceci, tout au moins, pour les raisons très sérieuses développées au début de cet exposé.

De plus, dans la région même d'Assouan, il existe des gisements de minerais de fer, dont l'exploitation nécessiterait une importante quantité d'énergie électrique. En effet, l'utilisation de procédés électro-chimiques pour la fabrication du fer à partir de ces minerais, permettrait de réduire notablement sinon de supprimer totalement, l'emploi du charbon dans ce but. Ainsi, l'on rendrait peut-être possible la production du fer en Egypte, à un prix raisonnable. L'importance évidente d'une telle éventualité justifie incontestablement une étude approfondie et détaillée de toutes les circonstances économiques et techniques dont dépendrait la viabilité d'une industrie du fer dans ce pays. Et avant de décider de l'attribution de l'énergie électrique disponible au barrage d'Assouan, il est essentiel de te-

nir compte des besoins possibles de cette industrie.

D'autre part, de nombreuses industries en Egypte demandent déjà leur force motrice sous forme d'énergie électrique et il faut s'attendre à ce que leurs besoins aillent en s'accroissant au cours des années qui viennent. D'après une étude publiée récemment (1), la consommation d'énergie électrique en Egypte, pour tous usages a doublé de 1929 à 1934 en pleine période de crise économique. Au cours de cette même période la consommation d'énergie électrique pour la force motrice (traction électrique non comprise), a presque quintuplé. En 1934, la consommation d'énergie électrique pour l'éclairage n'atteignait plus que 25% environ de la consommation totale, près de 52% en étant absorbés pour la force motrice (industries et pompes) et 23% pour la traction électrique. C'est pourquoi l'auteur de cette étude, prévoyant une augmentation progressive et croissante des besoins en énergie électrique de l'industrie, préconise de relier les grands centres de consommation de la Basse-Egypte, à l'usine même d'Assouan, et propose dans ce but la construction d'une ligne électrique à très haute tension. D'après les chiffres donnés dans cette étude, l'établissement d'une telle ligne serait justifiée du point de vue économique. Sans nous prononcer en faveur des conclusions auxquelles son auteur est amené et que d'aucuns peuvent trouver par trop optimistes, nous en signa-

(1) Electrification de l'Egypte. Etat actuel et perspectives de développement. — Rapport No. 315 présenté par Mr. Albert J. Dorra à la Conférence Internationale des Grands Réseaux Electriciens à Haute Tension (Paris, juin 1937).

lons l'intérêt, et nous pensons qu'il serait avantageux de les examiner dans leur détail.

Il est hors de doute que la possibilité d'une importante utilisation de l'énergie électrique existe d'ores et déjà dans le pays et s'il s'avérait que tant du point de vue technique que pour des raisons économiques, il serait possible de fournir d'Assouan, les besoins en énergie électrique de l'industrie égyptienne, on aurait alors résolu un des problèmes les plus délicats soulevés par le développement de cette industrie. En temps de paix, on rendrait possible l'utilisation la plus avantageuse des ressources énergétiques du pays, en interconnectant l'usine hydroélectrique d'Assouan aux usines thermiques des grands centres industriels du Caire et de la Basse-Egypte, et en leur permettant, ainsi, à chaque moment, de répartir entre elles les demandes d'énergie électrique de la façon la plus économique. Et en temps de guerre on assurerait à nos industries une certaine sécurité en cas d'interruption forcée des importations de combustible.

Si donc il est devenu évident aujourd'hui que l'aménagement hydroélectrique du barrage d'Assouan est techniquement réalisable et se justifie économiquement, il n'est pas du tout certain que le débouché le plus avantageux pour l'énergie électrique que l'on y produirait soit uniquement la fabrication d'engrais synthétiques. Et avant d'en décider, en définitive, le Gouvernement sera bien avisé de considérer sérieusement les besoins éventuels des diverses branches de l'industrie égyptienne en plein essor, dont certaines ne seraient viables que si elles pouvaient disposer de force motrice à des prix suffisamment bas.

« L'Egypte Industrielle ».

L'UNION FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

CAPITAL : Lstg. 500,000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa

Amélioration terres agricoles -

Exploitation

GÉRANCES URBAINES ET RURALES -

LOTISSEMENTS - AVANCES

CONDITIONS SUR DEMANDE

A la Chambre des Députés

LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Protection et égrenage du Coton. - Autour du prix du blé. - Les coupons de la Banque d'Athènes.

La Chambre des Députés s'est réunie lundi dernier à 6 h. 20 p.m. sous la présidence de S.E. Mohamed Bahieddine Barakat pacha.

Entre autres discussions, la Chambre examine les trois questions suivantes ainsi que les réponses relatives :

PROTECTION ET EGRENAGE DU COTON

Cette question fut posée par Ahm. Mouftah Maabad bey à S.E. le ministre des Finances, au sujet de la protection du coton contre la manœuvre des spéculateurs et à la fixation d'une date pour son égrenage.

S.E. Ismaïl Sedky pacha, ministre des Finances, répondant à cette question, déclare qu'au cours des années précédentes, le dernier délai fixé pour l'égrenage du coton était le 1er mai. Toutefois, à l'avis des techniciens du ministère de l'Agriculture, le coton n'encourt aucun danger cette année, au cas où l'égrenage serait différé jusqu'au 20 mai 1938. Quant au renvoi de l'égrenage au-delà de cette date, il expose certainement la récolte aux fléaux et aux maladies des plantes.

Le ministre ajoute que l'égrenage du coton n'entraîne pas inmanquablement sa mise en vente. Car les cultivateurs peuvent s'entendre avec les banques pour le vendre progressivement, de manière à ne pas encombrer le marché.

En ce qui concerne les mesures à prendre pour protéger les prix du coton, le ministre signale que ce produit, à l'instar de tout autre, est soumis aux influences extérieures, ce qui rend toute action inefficace, sauf si le Gouvernement intervient sur le marché. Or, l'expérience a démontré que cette intervention est indésirable. Néanmoins, le Gouvernement agira dans un autre sens pour aider les producteurs du coton, notamment en réduisant le coût de production et les frais de transport et en lui ouvrant de nouveaux débouchés.

AUTOUR DU PRIX DU BLE

A son tour Mohamed Moustapha Habib bey pose cette question au sujet de la hausse du prix du blé.

Répondant à cette question, S.E. le ministre des Finances déclare qu'en ce qui concerne le prix du blé, deux intérêts sont en jeu : celui du producteur, qui cherche la hausse du prix et celui du consommateur qui en désire la baisse.

Dès 1931, le Gouvernement a adopté une politique tendant à maintenir le prix du blé à un niveau assez profitable pour le producteur. Ce prix est de P.E. 144 par ardeb, livraison au Caire, dont P.E. 134 doivent revenir au cultivateur. Dans ce but, il a établi un droit allant en raison inverse de la hausse des prix et dont le minimum était de 180 millièmes par 100 kgs. quand le prix de la tonne de blé australien coûte Lst. 8 à Londres. Par la suite, ce minimum a été élevé à 340 m/ms. en 1932 pour encourager la production locale. Ainsi, le marché local a échappé aux influences étrangères.

Mais cette situation indépendante a donné aux commerçants l'occasion de commettre des abus ; ils baissaient les prix au début de la saison pour obtenir la récolte à bon marché et les haussaient à la fin de la saison pour la vendre cher. Sans l'intervention du Gouvernement, la situation aurait été encore plus désastreuse.

Pour y remédier, le ministère des Finances soumettra prochainement au Conseil des Ministres un projet de modification du tarif douanier, de manière à sauvegarder les intérêts des producteurs et de ne pas grever les consommateurs. Pour le moment, il a déjà distribué de la farine aux boulangeries pour qu'elles puissent vendre au public du pain à prix réduit, et, en même temps, il a pris des mesures pour acheter du blé à l'étranger en cas d'extrême nécessité.

Enfin, le ministre informe la Chambre qu'il vient de recevoir des plaintes d'Alexandrie au sujet de la hausse des prix du blé actuellement accaparé par les commerçants ce qui l'amène à penser à l'achat du blé à l'étranger.

LES COUPONS DE LA BANQUE D'ATHENES

C'est alors que l'honorable Aly El Manzalaoui bey demande des renseignements au sujet du paiement des coupons de la Banque d'Athènes.

Répondant à cette question S.E. le ministre des Finances déclare que de tout temps, même après la promulgation de la Loi de 1932, la Banque d'Athènes a payé ses coupons en monnaie égyptienne. Mais le 1er avril 1938 les actionnaires ont été surpris en voyant leurs coupons payés en drachmes sur la base de la loi de 1932. Bien que la Commission de la Bourse ait le droit de rayer de son tableau les titres qui ne payent pas leurs coupons en monnaie égyptienne, elle a cependant usé de pondération, en attendant que la question soit réglée par les voies diplomatiques. Les pourparlers entamés ont abouti à une réponse de S.E. le ministre de Grèce, déclarant que la Banque d'Athènes, en payant les coupons en monnaie égyptienne, déroge aux lois du pays et que cette infraction n'a été observée que dernièrement. A cette objection, S.E. le ministre des Affaires Etrangères a répondu que les actionnaires ne sauraient être tenus responsables d'une infraction commise par les dirigeants de la Banque d'Athènes. Il a donc chargé le ministre d'Egypte à Athènes d'exposer au Gouvernement Hellénique la manière de voir du Gouvernement égyptien, preuves à l'appui. S.E. le Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères hellénique a promis d'examiner le cas et de le résoudre à la satisfaction du Gouvernement égyptien et des actionnaires, tout en promettant de répondre dans un délai d'une semaine.

L'auteur de la question s'est réservé de la poser de nouveau, à l'expiration de ce délai.

CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er septembre 1937 au 14 avril 1938, la consommation de coton à Alexandrie a atteint 94.556 cantars et à l'intérieur 220.000 cantars soit un total de 314.556 cantars.

Celle de graines de coton a atteint 839.779 ardebs contre 863.036 même période de la saison précédente.

ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES

Un nouveau plan du Président Roosevelt. - Instabilité du marché du blé.

Un nouveau plan du Président Roosevelt

Depuis près de cinq ans qu'il occupe la présidence des Etats-Unis, M. Roosevelt a dressé bien des plans pour lutter contre la régression économique. A la fin de la semaine dernière, au cours d'une réunion de presse, le Président a annoncé l'élaboration d'un nouveau programme de ce genre. Selon son auteur, celui-ci doit améliorer une fois de plus le « climat psychologique » des affaires et relever les indices de production qui, à l'heure actuelle, demeurent assez bas. Cette nouvelle tentative du Président des Etats-Unis comprend un plan de secours et un plan de travaux publics. Il nécessitera des crédits s'élevant à 4 milliards de dollars. Si les détails du plan des travaux publics ne sont point connus, on est cependant fixé sur le montant alloué à l'assistance aux nécessiteux. Celle-ci sera de l'ordre de 1 milliard de dollars. Cette somme ne paraît pas suffisante, car les représentants des villes réclament pour près de trois milliards de crédit afin de venir en aide aux chômeurs.

A propos de cette question, M. H.L. Hopkins a fait, à la fin de la semaine dernière, une déclaration à la commission du chômage du Sénat. Il a dit que le syndicalisme devrait s'étendre à l'ensemble de l'industrie et qu'une loi s'imposait afin de stabiliser le revenu des ouvriers et d'augmenter le nombre des travailleurs. Parlant du programme fédéral des travaux publics, M. Hopkins a déclaré qu'à son sens celui-ci devrait être un dispositif permanent dont le gouvernement pourrait user selon l'état de la « santé économique » du pays. Il a conclu en demandant la suppression immédiate du principe des secours directs.

Quelle sera la réaction des milieux d'affaires devant ce nouveau plan du gouvernement américain ? Les projets gouvernementaux constituent une nouvelle manœuvre de l'Etat sur l'évolution des affaires. Ce fait n'est jamais sans inquiéter les milieux intéressés qui préfèrent gouverner eux-mêmes leurs intérêts, laissant à l'Etat le soin de parer à des préoccupations plus générales. D'ordinaire, les gens

d'affaires interprètent de pareilles mesures, non sans raisons, dans un sens défavorable. Il faut tenir compte, également, que le déficit budgétaire paraît devoir s'établir à quelque 3 milliards de dollars. Tous ces éléments ne sont pas faits pour rendre les milieux d'affaires plus optimistes.

Et cependant, d'après les informations reçues de divers centres d'affaires, on sent un revirement s'opérer chez les dirigeants d'entreprises. Certains observateurs inclinent à croire que d'ici peu l'industrie enregistrera d'importantes commandes. Il est vrai qu'à la suite de l'échec du Président Roosevelt devant la Chambre, les perspectives politiques s'avèrent meilleures. De plus, le texte de loi fiscale a été remanié dans un sens plus favorable aux grosses sociétés. C'est ainsi qu'on a supprimé l'impôt sur les bénéfices non distribués. Tout ceci n'est pas étranger à la bonne tenue de Wall-Street. Seuls les fonds fédéraux se sont tassés, marquant ainsi la méfiance des milieux boursiers à l'égard de la politique budgétaire du gouvernement de Washington.

Le mouvement de reprise dépend de trop de contingences pour qu'on puisse se permettre de faire des pronostics sur sa durée. Elle est liée, en grande partie, à la marche des affaires au cours du deuxième trimestre. Verrons-nous la courbe économique se relever prochainement ? Il n'est pas impossible que le plan du Président Roosevelt aide à une reprise des affaires. Pour cela il ne faut pas qu'il constitue une mesure empirique ni qu'il intervienne trop directement dans la gestion des entreprises intéressées dans l'exécution du plan.

Instabilité du marché du blé

Les marchés des matières premières sont, depuis de nombreux mois, peu résistants. Toute information défavorable entraîne immédiatement un recul des cours et laisse pendant quelque temps les marchés déséquilibrés. Le blé est caractéristique de cette affirmation. Au début du mois de février, les cours, à Chicago, dépassaient 98 cents le boisseau. A l'heure actuelle on évolue aux environs de 81 cents.

La cause essentielle de ce recul des cotations réside dans les dernières estimations de la récolte d'hiver aux Etats-Unis. Celle-ci atteindra 717 millions de boisseaux, soit 22 millions de plus que l'an dernier. Or, en 1937, la récolte américaine avait été la plus importante enregistrée au cours de ces cinq dernières années, dont voici les chiffres de production (en millions de boisseaux) : 1933, 377 ; 1934, 438 ; 1935, 465 ; 1936, 519 ; 1937, 685.

Durant ces dernières années, les Etats-Unis n'avaient guère été à même d'exporter, les besoins intérieurs absorbant la presque totalité de la production. Actuellement, leurs possibilités d'exportation se sont accrues et, au début de cette année, de nombreux envois à destination de l'Europe ont été faits. Mais à cause de pareilles récoltes le report en fin de saison ne va-t-il pas augmenter dans des proportions trop fortes ?

Afin de parer à de semblables dangers, le président Roosevelt avait, l'an passé, préparé un projet de limitation des récoltes. Le congrès, voici quelque temps, ratifia ce projet, alors que les ensemencements étaient depuis longtemps terminés. Les Etats-Unis ne désirant point maintenir seuls des prix élevés pourront-ils, en face du nationalisme agricole européen croissant, recourir à une limitation des récoltes qui les mettrait en état d'infériorité ? Allons-nous assister à une surproduction permanente, chose désastreuse, la baisse des prix ne paraissant pas augmenter la consommation ?

Tout ce n'est point fait pour éclaircir la situation, d'autant plus que les éléments climatiques demeurent toujours les inconnues qui modifient les prévisions les mieux établies. D'autre part, les nécessités politiques et économiques des pays producteurs ont introduit dans les marchés du blé un « dirigisme » qui a faussé l'équilibre de ceux-ci. Ils sont, dès lors, sujets à des fluctuations provoquées par des contingences étrangères à la loi de l'offre et de la demande. Ces contingences risquent de placer le monde devant la pénurie ou la surabondance de blé, alors que les conditions essentielles de la récolte se révélaient normales. Mais, malgré toutes les mesures qui peuvent être prises, le dernier mot demeure à la nature, contre laquelle toutes les volontés humaines ne peuvent que difficilement prévaloir.

Chronique des Assurances

ASSURANCE MARITIME

Notre excellent confrère le Journal des Tribunaux Mixtes a fait paraître dans un de ses récents numéros l'article ci-après, traitant des conséquences juridiques en matière d'assurance maritime à la suite du naufrage d'un bateau. Nous avons cru intéressant de le reproduire pour nos lecteurs :

Le naufrage de l' « Eftychia »

Devant la Cour d'Appel, siégeant à Londres et présidée par Lord Justice Greer, se sont déroulés, au mois de novembre dernier, des débats relatifs à l'assurance maritime du s/s « Eftychia », endommagé par fortune de mer dans des conditions assez mystérieuses.

Le procès opposait la Banque d'Athènes, prise en sa qualité de créancière hypothécaire du navire, à la Royal Exchange Assurance.

Les faits étaient les suivants: la Banque d'Athènes se présentait comme créancière gagiste du navire, assuré par la Royal Exchange Assurance et d'autres underwriters entre autres risques contre les périls de mer. Au cours de la période de mise en vigueur de la police, le s/s « Eftychia » faisait un voyage de Dantzig à Venise avec un chargement de charbon et de coke. Il échoua le 2 juillet 1932 au large du Cap San Vito en Sicile. Les opérations de sauvetage furent entreprises, mais le mauvais temps s'aggrava et le navire fut sérieusement endommagé par des voies d'eau. Les sauveteurs le remirent tout de même à flot et le remorquèrent à Palerme, d'où après des réparations provisoires, il fut en état de se rendre à Venise et de délivrer sa cargaison.

Agissant en sa qualité de mortgagée, la Banque d'Athènes fit signifier une déclaration d'abandon du navire et assigna à toutes fins devant les tribunaux en invoquant le bénéfice de la police et la réparation du dommage basé sur la perte totale.

La Compagnie d'assurances et les underwriters ne contestèrent pas le risque assumé et les effets de la police, mais ils dénièrent à la Banque d'Athènes toute qualité ou intérêt à se prévaloir; plaidant au fond, ils contestèrent vivement la prétention de considérer le sinistre comme une perte totale, en raison

du renflouement du navire et de sa remise en état après les réparations provisoires effectuées à Palerme. Enfin, et surtout, la défense des assureurs se basait sur la circonstance que l'échouage du navire était dû à un acte délibéré du capitaine, à l'instigation ou avec la connivence du propriétaire du navire, M. Georges Vergottis, qui entendait que le sinistre fût considéré comme une perte totale et actuelle.

C'est dans ces conditions qu'un jugement fut rendu par les premiers juges, décidant que la question de savoir si le navire avait ou non été délibérément échoué serait considérée comme une question préjudicielle; les débats devaient donc se dérouler sur ce seul terrain.

Après avoir entendu les parties, le magistrat du premier degré, Mr. Justice Branson, était arrivé à la conclusion que le sinistre était dû à un acte délibéré du capitaine et n'avait rien d'accidentel. La conclusion du magistrat au sujet de la baraterie retenue du commandant du navire était fondée sur l'interprétation que donnait le juge des agissements du capitaine pour contrarier le succès des opérations de sauvetage. Le magistrat se sentait confirmé dans l'opinion que le navire avait été délibérément échoué. Passant à l'examen de l'attitude du propriétaire, Mr. Justice Branson concluait de même que l'échouage était intervenu avec la connivence du propriétaire. Dans ces conditions le magistrat donnait gain de cause aux assureurs et déboutait la Banque d'Athènes.

Sur appel formé par cette dernière, les avocats de la Banque d'Athènes, Mr. A. T. Miller, Mr. J. P. Valetta, et Mr. W. L. Dac Nair critiquèrent vivement la décision intervenue et contestèrent véhémentement que le navire eût échoué intentionnellement avec la connivence du propriétaire. Ils demandèrent en termes pressants, à la Cour, de considérer que le sinistre était accidentel ou pouvait, en tout cas, être considéré comme le résultat d'une négligence, mais ne procédait d'aucune intention volontaire ou délibérée.

En rendant le 17 novembre 1937 un arrêt de confirmation de la dé-

cision de Mr. Justice Branson, la Cour, par l'organe de Lord Justice Greer, son Président, assisté de Lord Justice Slesser et de Lord Justice Scott qui partagèrent le même avis, relata qu'à première vue la Cour, devant les arguments soumis par les appelants, avait été inclinée à penser que l'échouage du navire était le résultat d'une négligence et n'était pas intentionnel.

Deux questions étaient posées en l'espèce: la première était celle de savoir s'il avait été démontré à la satisfaction des magistrats que le navire eut été intentionnellement échoué et en second lieu si ces mêmes magistrats pouvaient considérer que le propriétaire était complice des agissements du capitaine.

À certains égards, le juge du premier degré avait mal interprété certaines des dépositions; et certains des arguments qui avaient été donnés pour refuser de croire à la déposition du capitaine ou de M. Vergottis, le propriétaire, ne pouvaient pas servir de base à la décision. Mais la Cour ne pouvait éviter de tenir compte du fait que le magistrat du premier degré en était arrivé à sa conclusion après avoir vu et après avoir entendu les témoins et considérés les arguments produits des deux côtés; la conviction du magistrat du premier degré était que le navire avait été échoué intentionnellement et à l'instigation du propriétaire. Il était impossible à la Cour d'Appel, qui n'avait pas vu dans le box M. Vergottis, de dire que le magistrat du premier degré s'était trompé dans l'interprétation qu'il avait donnée de la déposition de ce dernier. Il y avait, en tous cas, d'amples éléments sur lesquels le juge était fondé à en arriver à sa conclusion; aussi bien d'après le fond que d'après la manière dont la déposition du propriétaire du navire avait été faite, le juge pouvait penser que ce que M. Vergottis avait dit au cours de sa déposition n'était pas exact et sincère.

La Cour en était arrivée inévitablement à la conclusion qu'elle ne pouvait intervenir à cet égard dans la décision rendue par le magistrat du premier degré. L'appel devait en conséquence être rejeté.

Les Matières Premières

LE MARCHÉ DU BLÉ

Le blé, qui avait dépassé 98 cents le boisseau sur le marché de Chicago au début de janvier dernier, avait fléchi ensuite aux environs de 93 cents en fin de mois. En dépit d'assez larges fluctuations, il se retrouvait à ces mêmes niveaux en fin février. Mais, depuis le début de mars, il a de nouveau fortement fléchi, si bien qu'il s'établissait le 14 courant à 85 cents.

La cause spécifique de ce recul réside essentiellement, comme on le sait, dans les chiffres élevés de récolte probable de blé d'hiver aux Etats-Unis, qui, aux dernières estimations, était évalué à 717 millions de boisseaux, contre 692 il y a peu de temps.

Pour apprécier ce chiffre, il faut le comparer aux chiffres suivants :

Blé d'hiver aux Etats-Unis

Années	Récoltes	Années	Récoltes
(en millions de boisseaux)			
1933	377	1936	519
1934	438	1937	685
1935	465	1938	(1) 717

(1) Estimation.

La récolte américaine de 1937 avait été la première «bonne récolte» depuis cinq années, les conditions climatiques ayant été particulièrement défavorables pendant cette période quinquennale. Il faut ajouter qu'en 1934, 1935 et 1936 les ensemencements étaient demeurés réduits, en dépit de la vive hausse des cours, du fait des restrictions légales établies par la loi de 1933 et qui devaient être condamnées par la Cour Suprême en janvier 1936.

Pour la campagne de 1937 les ensemencements nets en blé d'hiver, compte tenu des abandons, devaient passer, dès lors, de 37,6 millions d'acres à 47,1. Et ce chiffre a été porté à 51,5 pour les ensemencements de la campagne en cours.

La position mondiale

L'augmentation prévue de 25 millions de boisseaux, soit quelque 7 millions de quintaux, de la récolte américaine en blé d'hiver n'apparaît pas cependant si grave, eu égard à la position internationale telle qu'elle est analysée avec autorité par l'Institut international d'agriculture de Rome.

Pour l'ensemble de la campagne, y compris la prochaine récolte de blé de printemps, la dernière estimation de cet Institut se compare, en effet, favorablement à celle d'octobre dernier. (Il s'agit de l'excédent disponible dans les pays exportateurs, d'une

part; des besoins des importateurs d'autre part, pour la campagne de juillet à juillet).

Evaluations de l'Institut de Rome
(en millions de quintaux)

	1936/37	1937/38
Excédent	210	200
Besoins	145	141
A reporter en juillet ...	65	59

Même si l'on ajoute à ces 59 millions de quintaux quelque 7 millions de quintaux — correspondant aux 25 millions de boisseaux d'augmentation prévue de la récolte américaine d'hiver — le total du stock à reporter en fin de campagne resterait sensiblement égal à l'évaluation précédente. Or celle-ci apparaît très modérée si l'on se rappelle les données suivantes :

Stocks à reporter en juillet
(en millions de quintaux)

Années	Récoltes	Années	Récoltes
1933	166	1936	67
1934	153	1937	29
1935	100	1938	(1) 59

(1) Estimation.

Abstraction faite du report en juillet 1937, qui avait été anormalement bas — même insuffisant — le report en fin de campagne de 59 ou même 66 millions de quintaux apparaît très normal. Sans doute ceux de 1933/34/35 étaient-ils normalement élevés. Mais la moyenne, de 1929 à 1931, période de cours élevés, avait été de quelque 90 millions de quintaux.

Si, cependant, le marché de Chicago a été aussi lourd depuis un mois, cela tient, semble-t-il, à deux causes :

1o.) D'une manière générale, les soucis qui pèsent sur les marchés de matières et valeurs et les rendent peu résistants aux informations défavorables ;

2o.) La crainte de nouvelles majorations des estimations pour la récolte américaine d'hiver, et d'une récolte également lourde en blé de printemps, qui pourrait porter l'augmentation totale sur l'année précédente à quelque 100 millions de boisseaux, soit une trentaine de millions de quintaux.

BANQUE MISR

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Siège Social : Au Caire, Rue Emad-El-Dine

Succursales : A Alexandrie, Rue de Stamboul

Agences et Branches

Mousky (Caire) et Rod el Farag (Cairo), Mansourah, Tantah, Méhalla Kébir, Benha, Mit Ghamr, Chébine El Kom, Zagazig, Fayoum, Béni-Souef, Maghagha, Béni Mazar, Minia, Béba, El Fachn, Dairout, Mallawi, Assiout.

LA BANQUE MISR FAIT TOUTES OPÉRATIONS
DE BANQUE

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

THE EGYPTIAN**DELTA LAND**

Le 14 avril 1938, les actionnaires de cette société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour examiner le rapport et le bilan de l'année 1937 que nous avons reproduit dans notre Numéro du 19 avril. 104.161 actions étaient représentées. Monsieur Elie Mosseri, Président de la Société, présidait l'Assemblée. Il est donné lecture du rapport du Conseil ainsi que de celui des censeurs.

Le Président demande ensuite si les actionnaires désirent obtenir quelques renseignements complémentaires.

Un actionnaire s'étonne que malgré une sensible augmentation de la superficie des terres vendues, la Société n'ait pas réalisé un bénéfice supérieur à celui de l'année dernière.

Le Président répond que cela est dû au fait que les rentrées sur des ventes effectuées les années précédentes furent au cours de cet exercice inférieures à celles de l'année dernière. La Société ne passe au compte de profits et pertes les bénéfices réalisés sur les ventes qu'au fur et à mesure des rentrées.

Le même actionnaire formule le voeu que la Société fasse plus de publicité pour Méadi. Il estime qu'avec l'installation du service des trains Diesel, la Société devrait être à même d'attirer à Méadi, beaucoup plus d'habitants.

Monsieur Elie Mosseri répond que le Conseil n'a pas manqué d'étudier la question et qu'il attend le moment propice pour agir. D'ailleurs un crédit a été déjà voté à cet effet.

L'actionnaire suggère que des habitations bon marché soient construites à Méadi.

Le Président déclare que ce projet avait été étudié par le Conseil qui ne l'a pas mis à exécution, car il craint que sa réalisation ne cause du tort aux premiers habitants de Méadi, qui ont construit

des villas avec l'idée que cette banlieue constituera toujours un centre particulier chic. Toutefois, le Conseil n'a pas écarté définitivement ce projet.

L'actionnaire souligne qu'il n'est nullement nécessaire de construire des habitations trop

bon marché servant aux ouvriers, mais que l'on pourrait fort bien édifier des appartements qui serviraient à la moyenne bourgeoisie : employés de commerce, de banques, des grandes administrations etc., etc..

Un autre actionnaire demande s'il y a eu des nouvelles concernant l'Ecole Farouk que l'on voulait instituer à Méadi.

M. Mosseri, déclare que le Gouvernement avait approché la Société à ce sujet et qu'aucun accord n'était intervenu.

Les actionnaires ne demandant pas d'autres questions on passe au vote des résolutions, qui sont approuvées à l'unanimité.

Le Président déclare que le coupon sera payé le 2 mai 1938.

UNE INTÉRESSANTE RÉUNION

L'AFFAIRE DES OBLIGATIONS SUEZ**Le paiement des coupons de la Banque d'Athènes**

Convoqués par l'Association des Porteurs de Valeurs Mobilières en Egypte, de nombreux obligataires de la Compagnie du Canal de Suez se sont réunis jeudi soir au Palais de la Bourse. Cette réunion avait pour but la discussion des mesures à prendre par les obligataires, avec l'appui de l'Association pour la sauvegarde de leurs intérêts qui dans le procès en cours viennent de subir des dommages, du fait de l'intervention du Trésor Britannique.

Sur la proposition des avocats-conseil de l'Association, un comité provisoire composé de trois délégués de l'Association et trois délégués des obligataires fut désigné en vue de réunir l'adhésion massive du plus grand nombre possible d'obligataires tant au Caire qu'à Alexandrie en vue de faire valoir les points de vue des obligataires, auprès des principales parties intéressées, et notamment auprès du Gouvernement britannique, de la Compagnie du Canal, et au besoin en obtenant l'appui des autorités égyptiennes.

Il a été également suggéré de faire soulever la question à la Chambre des Députés. Au cours

de la discussion, Me. Chalom révéla aux obligataires l'existence de certaines clauses des statuts de la Compagnie du Canal, qui entraînaient l'illégalité de l'intervention du Trésor anglais. Enfin, des personnalités de premier plan, se joindraient éventuellement à une action collective pour la sauvegarde des intérêts des porteurs d'obligations.

A la suite de cette réunion, une assemblée des actionnaires de la Banque d'Athènes se tint sous les mêmes auspices afin d'examiner le point de vue des actionnaires d'Egypte en ce qui concerne le paiement de leur coupon en drachmes bloqués. La solution suggérée par la Banque fut examinée, et après discussion fut considérée comme peu satisfaisante. Un comité de six membres fut désigné dans le même sens que celui des obligataires du Suez afin d'initier des négociations dans le but de donner aux nombreux actionnaires de la Banque en Egypte, entière satisfaction.

Nous apprenons, en dernière heure, que la Banque d'Athènes a décidé de payer ses coupons, dès samedi, en piastres égyptiennes.

ÉCHOS ET NOUVELLES

LE SERVICE DE LA DETTE EXTERIEUR GRECQUE

La Banque de Grèce a publié d'ordre du ministre des Finances un communiqué précisant les modalités du service pendant l'exercice 1938-1939.

Le communiqué confirme que le gouvernement hellénique fera le service des coupons de l'année financière 1938-1939 à raison d'un pourcentage de 40 p.c. de la valeur légale et invite les porteurs désireux de toucher ce pourcentage à se présenter aux mêmes banques que par le passé dès qu'ils seraient avisés par ces banques.

La Banque de Grèce d'ordre et pour compte de laquelle sera fait le paiement de ce pourcentage, munira, à temps les banques étrangères d'une provision suffisante.

Le paiement du pourcentage de 40 p.c. sera effectué de la même manière que par le passé. Ce pourcentage de 40 p.c. s'établit comme suit :

Emprunt 5 p.c. 1881 de 120 millions et Emprunt 5 p.c. 1884 de 170 millions. Coupons échéant le 1er juillet 1938 et le 1er janvier 1939 Lst. 0.3.11,04 (chacun), soit 40 p.c. sur 98 de la valeur nominale de chaque coupon. Emprunt 4 p.c. 1887 Monopoles : coupons échéant le 1er juillet 1938 et le 1er janvier 1939 Lst. 0.3.2,40 (chacun), soit 40 p.c. sur 100 p.c. de la valeur nominale.

Emprunt 4 p.c. 1889 Rente: coupons au 1er avril et 1er octobre 1938, Lst. 0.3.2,40 chacun, soit 40 p.c. sur 100 p.c. de la valeur nominale. Emprunt 5 p.c. 1890 Le Pirée-Larissa: coupons au 15 juin et 15 décembre 1938, Lst. 0.3.11,04 (chacun), soit 40 p.c. sur 98 p.c. de la valeur nominale. Emprunt 5 p.c. 1893 Funding : coupons au 1er avril, 1er juillet, 10 octobre 1938 et 1er janvier 1939, Lst. 0.2.0 (chacun), soit 40 p.c. sur 100 p.c. de la valeur nominale.

Sur les coupons des emprunts suivants, qui arrivent à échéance du 1er avril 1938 jusqu'au 31 mars 1939, à savoir :

Emprunt 4 p.c. 1902 des Chemins de Fer Helléniques. Emprunt 5 p.c. 1914 de 500 millions, Emprunt 7 p.c. 1924 des Réfugiés (Tranches anglaise et américaine), Emprunt 3 p.c. 1893 Thessalonique-Monastir, 5 p.c. 1907 de la Défense Nationale, 4 p.c. 1910 110 millions, 6 p.c. 1928 Productif et 6 p.c. 1928 de Stabilisation (Tranches anglaise et américaine) sera mis en paiement le même montant et dans la même monnaie que pour les coupons correspondants échus du 1er avril 1937 au 3 mars 1938.

Emprunt 6 p.c. 1931 Productif : coupons au 1er juin et 1er décembre 1938 florins hollandais 2,90568 (chacun), soit 40 p.c. sur la valeur nominale.

La Banque de Grèce, se conformant à l'invitation ci-dessus, fixe comme date de la mise en paiement des Emprunts 1889 (coupon 98), 5 p.c. 1893 Funding (coupon 158), échus depuis le 1er avril, le 7 avril. Le paiement aura lieu au siège central et aux succursales de la Banque de Grèce.

Le paiement du pourcentage de 40 p.c. de l'Emprunt 4 p.c. 1910 aura lieu lors de la livraison des nouvelles feuilles de coupons qui est imminente.

Les coupons des emprunts énumérés dans la communication du ministre des Finances, venant à échéance au cours de l'année financière 1938-39 seront mis en paiement à partir de l'échéance de chacun de ces coupons.

LE PROJET DE LOI SUR LE REGLEMENT DES DETTES HYPOTHECAIRES

S.E. Ismail Sedky pacha, ministre des Finances, a retiré, au

nom du Gouvernement, à la séance du Sénat du mercredi 13 crt., le projet de loi voté par la précédente Chambre sur le règlement des dettes hypothécaires, déjà discuté par le Sénat qui n'avait plus qu'à le voter en troisième lecture.

Ainsi disparaît ce projet qui avait donné lieu à de si graves critiques de principe et de fait.

Cependant, nous sommes en mesure d'annoncer d'autre part que l'intention actuelle du ministre des Finances et du Gouvernement est, non pas de renoncer définitivement à l'intervention législative pour le règlement des dettes hypothécaires de second rang, mais de reviser le projet et de soumettre au Parlement une nouvelle proposition de loi.

Cette nouvelle proposition exclura complètement l'intrusion, dans cette matière, de la Commission administrative qui, dans l'ancien projet, munie de pouvoirs exorbitants, devait dessaisir les Tribunaux et jouer un rôle judiciaire contraire aux principes constitutionnels.

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions-Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000
CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social: Le Caire, 147, Rue Emad el Dine

Téléphones: Direction: Nos. 54700 et 55410
Portefeuille, Change No. 41671

Succursale: à Alexandrie, 17, Rue Stamboul

Téléphones: Direction: No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements: No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197. Titres, Positions: No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE:

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets; Dépôts à Vue et à Echéance fixe; émission de chèques et Lettres de Crédit sur les principales villes de l'Égypte et de l'Étranger, etc.; etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse, Service spécial de Caisse d'Épargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B. — Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

C'est aux Tribunaux de l'ordre judiciaire qu'il appartiendra de résoudre tous les litiges que pourra susciter l'application de la loi et qu'il reviendra de jouer le rôle qu'on avait voulu attribuer à une Commission administrative.

Ainsi seront respectées et confirmées les garanties constitutionnelles qui avaient failli être méconnues.

D'autre part, ce que l'on avait sur tout critiqué dans l'ancien projet consistait dans la participation des créanciers chirographaires à la masse venant à la distribution.

Il est certain que cette participation était non seulement inéquitable, mais dangereuse à plus d'un point de vue.

Désormais, la masse ne sera composée que des seuls créanciers ayant un rang hypothécaire sur les biens visés par la loi.

Ce qu'il reste à souhaiter maintenant, c'est que le Parlement ait à prendre le plus tôt possible une décision définitive qui fera cesser l'incertitude préjudiciable où l'on se trouve.

* * *

CAIRO-HELIOPOLIS

Les actionnaires de cette Société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le 28 avril 1938, au cours de laquelle, il leur sera soumis les comptes suivants arrêtés au 31 décembre 1937.

Actif. — Immeubles, L.E. 1.463.125 (1.467.475); Installations électriques, tramways, eau, etc. 723.433 (736.467); Portefeuille, 504.226 (504.226); à revenir à la Société sur ventes de terrains, 610.361 (635.798); à recevoir sur ventes Immeubles 15.358 (16.943); Prêts Hypothécaires 5.954 (7.454); Approvisionnement, L.E. 33.399 (32.073); Compte débiteurs 115.623 (116.334); Caisses et Banques 193.938 (173.782); Cautionnement 8.219 (8.219); Compte d'ordre 18.698 (17.733); Total L.E. 3.692.333 contre L.E. 3.516.505.

Passif. — Capital L.E. 2.030.009; Obligations 465.239 (421.528); Réserve statutaire 69.999 (65.594); Fonds renouvellement matériel 175.892 (172.802); Créanciers divers 166.664 (165.455); Crédit Foncier Egyptien 0 (71.383); Fonds de prévoyance personnel 48.991 (47.227); Somme revenant à la Société sur ventes des terrains 610.361 (635.798); Comptes d'ordre 18.698 (17.733); Profits et pertes 106.485 (90.975); Total L.E. 3.692.333 contre L.E. 3.716.505.

Compte de Profits et Pertes

Crédit. — Report ancien L.E. 369 (860); Produit et revenu de l'exercice 184.411 (168.453); Total L.E. 184.780 (169.313).

Débit. — Frais généraux L.E. 12.318 (9.807); Intérêts des emprunts 23.964 (28.626); Fonds renouvellement matériel 15.000 (15.000); Amortissement 27.013 (26.905); Bénéfices nets 106.485 (88.975); Total L.E. 184.780 (169.313).

Il sera proposé d'allouer une somme de L.E. 5.306 à la réserve statutaire, de distribuer un coupon de P.T. 48 ce qui absorbera L.E. 101.040 et reporté à nouveau L.E. 139.

CHAMBRE DE COMPENSATION

ALEXANDRIE

Semaine du 11 au 16 avril
Nombre des effets présentés à la Compensation :

L.E.
5.361 d'un montant de 1.038.710
Même semaine 1937:
5.571 d'un montant de 1.429.283
Total du 1er janvier 1938 à ce jour :
78.409 d'un montant de 16.711.414
Même période 1937:
82.793 d'un montant de 20.973.061

LE CAIRE

Semaine du 11 au 16 avril
Nombre des effets présentés à la Compensation :

L.E.
9.450 d'un montant de 1.332.554
Même semaine 1937:
10.495 d'un montant de 1.558.311
Total du 1er janvier 1938 à ce jour :
149.162 d'un montant de 20.445.091
Même période 1937:
151.059 d'un montant de 25.458.384

EGYPTIAN DELTA LIGHT RYS. LTD.

Les recettes de l'Egyptian Delta Light Rys. Ltd. pour l'exercice allant du 1er avril 1937 au 31 mars 1938, se sont élevées à L.E. 256.140

contre L.E. 246.702 l'exercice précédent, soit un excédent de L.E. 9.438.

Il y a lieu de souligner que les recettes provenant des Autobus du District Est ont été éliminées tant dans le total de l'exercice 1937-38, que de l'exercice 1936-37, vu qu'une nouvelle Société a été formée pour l'exploitation des Autobus.

* * *

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

La situation au 28 février montre comparativement à fin janvier une légère augmentation des Comptes de chèques et Comptes d'escompte à 4.073 millions c. 3.972. Les comptes courants créditeurs sont ramenés à 3.661 millions c. 3.865. Tandis que l'encaisse et le Compte à la Banque de France progresse à 907 millions contre 848 et que les avoirs dans les Banques passent à 963 millions contre 955, le Portefeuille et B.D.N. est à 4.275 millions contre 4.370. Les Comptes courants débiteurs sont inscrits pour 1.376 millions contre 1.413 fin janvier.

* * *

WAGONS-LITS

Le Conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 3 mai de payer aux actions privilégiées le dividende statutaire de 5 p.c. pour les exercices 1931 à 1937 inclus, soit 35 fr. belges net par action privilégiée et un dividende de 4 p.c. net aux actions ordinaires.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉPIVAL du 25 Juin 1898 avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

SIÈGE SOCIAL: — LE CAIRE

CAPITAL Lotg. 3.000.000

RESERVES Lotg. 3.000.000

SUCCURSALES EN ÉGYPTE ET AU SOUDAN

LE CAIRE (7 BUREAUX), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assiut, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiut), Edfu (Sous-Agence de Luxor), Esneh (Sous-Agence de Luxor), Fashu (Sous-Agence de Beni-Suef), Fayoum, Heliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Saïd), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tantah), Keneh, Luxor, Maghaga (Sous-Agence de Beni-Suef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Saïd, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tantah, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port-Sudan, Tokar, (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad-Medani.

AGENCE DE LONDRES — 6 & 7, King William Street, E. C. 4.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 14 AU 21 AVRIL 1938

DESIGNATION DES VALEURS	14 Avril 1938	21 avril 1938	DESIGNATION DES VALEURS	14 Avril 1938	21 avril 1938
FONDS D'ÉTAT			SOCIÉTÉS FONCIÈRES		
Unifiée 4%	Lst. 103 5/8	101 3/4	Dom. Ch. Fadl, Jouiss. ...	Frs. 100	100
Privilégiée	Lst. 94 5/8	95 1/16	Gharb. Land Cy., Act. ...	Frs. 1 1/32	1 1/32
Bons du Trésor 4½%	L.E. 102 1/4	102 1/4	Gharb. Land Cy., Fd. ...	L.E. 0 7/64	0 7/64
Lots Turcs	Frs. 3	3	Anglo-Egypt. Land Allot. ...	L.E. 3 7/16	3 7/16
Trib. d'Eg. 3½%	Lst. 100	99 15/16	Sté Fonc. d'Egypte	Lst. 6 9/16	6 7/32
Tribut d'Eg. 4%	Lst. 100 3/4	100 3/4 exc	Wadi Kom-Ombo, Act. ...	Lst. 6 1/32	6 1/16
			Wadi Kom-Ombo, Fd. ...	Lst. 34 1/8	33 1/2
			Anglo-Belgian Cy.	Lst. 0 59/64	0 59/64
BANQUES			SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES		
Agricult. Bank	Lst. 0 5/32	0 5/32	Union Foncière	Lst. 2 25/32	2 13/16
Agricult. Bank, Fond. ...	Lst. 38 1/2	38 1/2	Eg. Enter. et Dev.	L.E. 4 5/16	4 5/16
Crédit Agr. d'Egypte, Act.			Eg. Enter. et Dev. Fd. ...	L.E. 0 3/8	0 3/8
Ord.	P.T. 485	485	Cairo-Héliopolis	Frs. 295	296 1/2
National Bank	Lst. 36 9/16	36 3/4	Cairo-Héliopolis, Fd. ...	L.E. 11 7/16	11 7/8
Crédit Foncier Egpt. Act.	Frs. 747	749	Cairo-Héliopolis, Ob. ...	Frs. 537 a.	538
Crédit Foncier Fd. 1/10 ...	Frs. 1430	1430	Egypt. Delta Land	Lst. 1 5/32	1 9/64
Crédit Fon. Ob. lots 1903	Frs. 330	322 1/2	New-Egyptian Cy.	Sh. 16/1 1/2	15/9
Crédit Fon. Ob. lots 1911	Frs. 295 1/2	296	Sté. Im. Gare Caïre	L.E. 3 1/2	3 1/2
Crédit Fon. Obl. 3½%	Frs. 512 3/4	512 3/4 ex	Koubbeh Gardens	L.E. 1 1/2	1 5/8
Crédit Fon. Ob. 3%	Frs. 495 1/4	495 1/4	Cairo Suburban Land ...	L.E. 2 3/4	2 3/4
Crédit Fon. Ob. 3½% Em.					
1937	L.E. 96,75	96,75	SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES		
Banque d'Athènes	Frs. 9 3/4	10 1/4	Crown Brewery	Frs. 128	128
Sté. An. Belgo-Egyptien-			Cie. Frigorifique	L.E. 5 3/4	5 3/4
ne, Part Soc.	Frs. 49 1/2	49 1/2	Sté. Eg. Irrig., Act.	L.E. 1 63/64	1 63/64
Land Bank, Act. Ord. ...	Lst. 4 29/64	4 1/8	Manure Cy.	L.E. 1 1/2	1 1/2
Land Bank, Fond.	Lst. 42 3/4	42 1/4	Salt and Soda	Sh. 44/10 1/2	44/7 1/2
Land Bank Ob. 3½%	Frs. 457 1/4	457 1/4	Port-Said Salt	Sh. 42/9	42/9
Land Bank, Ob. 4%	Frs. 70	70	Egyptian Markets	Sh. 28/-	28/-
Land Bank, Ob. 4½% 1930.	P.T. 858	790	Anglo-Eg. Oilfields, Act.	Lst. 2 1/64	26/1 1/2
Land Bank 5% 1926	Lst. 105	105	Suc. et Raf. Eg., Ord. ...	Frs. 127	127
Land Bank, 5% 1927	L.E. 102 1/2 ex	102 1/2 ex	Suc. et Raf. Eg. Priv. ...	Frs. 114	114 1/2
Banque Misr	L.E. 6 3/16 e	6 3/16	Suc. et Raf. Eg., Ob. ...	Frs. 477	475
Bq. Com. Grèce, Act. ...	Frs. 18 1/2 exc	18 1/2 exc	Suc. et Raf. Eg., Fd. ...	L.E. 3 1/16	3 1/16
Mortgage Bank of Pales-			Elect. Light & Pow	L.E. 17 3/4 ex	17 3/4 exc
tine Act. Ord.	L.E. 5,53 exc.	5,53 n.	Elect. Light Pow Jss. ...	L.E. 13 3/4 n.	13 3/4 exc
Ob. 5% 1938-56 s. U.V.W.	L.E. 96,25 a.	96,25	Industrie du Froid, Act.	L.E. 4 27/32	4 27/32
Ob. 5% 1939-56 série X. ...	L.E. 96,25 a.	96,25	Filature Nationale Ord. ...	Lst. 9 7/64	9 1/32
Ob. 5% 1941-56 série Y. ...	L.E. 95,10 excn	95,10 excn	Cairo Sand Bricks	Lst. 3 1/2	3 1/2
			Imprimerie Misr	L.E. 6 7/8	6 7/8
			Sté Misr Egr. Coton	L.E. 4 1/8	4 1/8
			Plâtrière Ballah	L.E. 4 1/2	4 1/4
			Alexandria Pressing	Lst. 7 5/8	7 39/64
			«Al Chark» Cie. Ass. sur		
			la Vie	L.E. 6 3/8	6 3/8
			Soc. Ciments Portland		
			Tourah	P.T. 1050	1175
			Sté Misr Fil. et Tiss. Act.	L.E. 5 5/32	5 3/16
			The As. Cotton Ginners, Lst.	0 41/64	0 41/64
EAUX			HOTELS		
Eaux Caïre, Act.	Frs. 130	130	Gd. Hôt. Eg. Nung.	Lst. 17	17
Eaux Caïre, Jouiss.	Frs. 399 1/2	385 3/4	Gd. Hôt. Ob. Série A. ...	Lst. 109	104 excn.
Eaux Caïre, Fond.	Frs. 2800	2620	Up. Eg. Hot., Nouv.	L.E. 1 15/32	1 7/16
Eaux Caïre, Obl. 4%	Lst. 98 1/2 ex	98 1/2 exc	Up. Eg. Hot., Ob. 5% ...	L.E. 90	85 excn.
Eaux Caïre, Obl. 4%	Lst. 98 1/2 ex	98 1/2 ex	Egyptian Hot., Ord.	Lst. 1 47/64	1 3/4
			Egyptian Hot., Priv.	Lst. 9 3/4	9 5/32
TRANSPORTS					
Anglo-Am. Nile Cy.	Lst. 1 5/16	1 5/16			
Aut.-Om. Caïre, Act.	L.E. 4	4			
Aut.-Om. Caïre, Fd.	L.E. 1	1			
Menzaleh Canal, Act. ...	P.T. 168 n.	168 excn.			
Ch. Fer Kéneh, Act.	Lst. 25 21/32	25 21/32			
United Egypt. Nile	L.E. 2 5/16	2 5/16			
Ob. Suez 3% 2e. série ...	Frs. 547	555			
Ob. Suez 3%, 3e. série ...	Frs. 542	542			
Suez 5%	Frs. 581	585			
Trams Alex., Div.	Frs. 255	255			
Trams Alex., Act. Jouis.	Frs. 28	28			
Trams Alex., Ob. 4%	Frs. 480 excn.	480 excn.			
Trams Caïre, Parts Soc.	Frs. 73 3/4	74			

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 14 AU 21 AVRIL 1938

DESIGNATION DES VALEURS	14 Avril 1938	21 avril 1938	DESIGNATION DES VALEURS	14 Avril 1938	21 avril 1938
Empr. Municipal 1902 ... Lst.	100	100	Delta Lt. Rys., Priv. Lst.	1 11/64	1 5/32
Empr. Municipal 1919 ... L.F.	103	103	Alexandria Ramleh Lst.	1 1/32	1 1/32
Land Bank Act. Lst.	4 15/32	4 5/16	Trams Alex., Div. Frs.	251	251
Land Bank, Fond. Lst.	43	43	Trams Alex., Jouiss. Frs.	29 1/2	29 1/2
Land Bank Obl. 3 1/2% Frs.	468	470	Trams Alex., Obl. 4% Frs.	481	484
Land Bank, Obl. 4% Frs.	70	70	Press. et Dépôts Act. L.E.	21 7/8	21 15/16
Commercial Bank Lst.	1	1	Presses Libres L.E.	12 3/4	12 11/16
Alexandria Water Lst.	17 7/16	17 3/16	Net et Pressage L.E.	7 9/16	7 9/16
Béhéra, Ord. L.E.	11 1/8	11 1/8	Alex. Pressing L.E.	7 19/32	7 9/16
Béhéra, Priv. Lst.	5 7/16	5 7/16	Fonded War., Ord. Lst.	6 3/32	6
Urb. et Rurales Lst.	2 19/32	2 19/32	Bonded War., Priv. Lst.	5 5/16	5 5/16
Urb. et Rurales, Fond. ... Lst.	0 3/8	0 3/8	Filature Nationale, Act. ... Lst.	9 9/64	9 1/16
Union Foncière Lst.	2 7/8	2 7/8	Salt and Soda Sh.	44/9	44/4 1/2
The Gabbary Land L.E.	2 1/4	2 9/32	Port-Said Salt Sh.	42/3	42/4 1/2
La Gérance Imm. L.E.	4 11/16	3 3/4	Ass. Cotton Ginners Lst.	0 41/64	0 5/8

THE CAIRO ELECTRIC RAILWAYS AND HELIOPOLIS OASES COMPANY

Assemblée Générale Ordinaire

Les Actionnaires de la Société Anonyme « The Cairo Electric Railways & Heliopolis Oases Company » sont convoqués en Assemblée Générale le 28 avril 1938, à 4 h. p.m., dans les salons de l'Héliopolis Palace Hotel, boulevard Abbas, No. 23, à Héliopolis.

Ordre du jour :

- 1) Rapport du Conseil d'Administration;
- 2) Rapport du Collège des Commissaires;
- 3) Bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1937;
- 4) Nomination d'Administrateurs;
- 5) Nomination de Commissaires;
- 6) Amortissements d'obligations.

Pour avoir voix à l'Assemblée, par eux-mêmes ou par mandataires, les Actionnaires doivent déposer, en vue de cette Assemblée, leurs titres au Siège Social ou dans l'un des Etablissements désignés ci-après :

- Au Caire :
- A la National Bank of Egypt.
 - Au Comptoir National d'Escompte de Paris.
 - Au Crédit Lyonnais.
 - A la Banque Belge et Internationale en Egypte.
 - A la Barclays Bank (D. C. & O)) ex-Anglo-Egyptian Bank Ltd.
 - A la Banque Ottomane.
 - Au Banco Italo-Egiziano.
 - A la Banque d'Athènes.

A la Banque Misr.
A la Banca Commerciale Italiana.

A la Dresdner Bank.
A Alexandrie :

Dans les succursales des Banques précitées.

A Londres :

A la National Bank of Egypt.
A Bruxelles :
A la Banque Industrielle Belge.
A la Banque Belge pour l'Industrie.

A Paris :
A la Banque Parisienne pour l'Industrie.

A Liège :
A la Banque Dubois.
A Genève :
Au Crédit Lyonnais.

A la Banque Fédérale.
A la Banque Mirabaud Fils.
A Lausanne :

A la Banque Cantonale Vaudoise.

Les mêmes Etablissements tiennent à la disposition des Actionnaires des formules de pouvoirs à donner aux mandataires. Ceux-ci doivent être actionnaires eux-mêmes et membres de l'Assemblée.

Conformément à l'article 29 des Statuts, les dépôts d'actions doivent être effectués en Egypte dix jours au moins avant la dite Assemblée, soit au plus tard le 18 avril 1938, et à l'étranger 15 jours au moins avant la dite Assemblée, soit le 13 avril 1938, dernier délai.

Le Caire, le 11 mars 1938.

Le Conseil d'Administration.

CREDIT FONCIER EGYPTIEN

Inscrit au registre du Commerce du Caire sub. No. 11

OBLIGATIONS 3% A LOTS

Tirages du 16 avril 1938

Emission 1903. — 455e. Tirage

Le No. 428.654 est remboursable par 100.000 frs.

Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 francs :

424003	462179	525167	582725	648268
425751	462500	540896	609153	665657
527189	502573	543523	617549	774612
437762	512676	544068	527366	780987
438023	513094	547293	643827	794958

Emission 1911. — 354e. Tirage

Le No. 103.312 est remboursable par 50.000 frs.

Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 francs :

13215	89768	149277	213249	343486
27052	99007	155839	215115	353761
29036	105666	168842	300863	358681
47377	107479	183669	317053	362394
82518	123786	208098	321453	379461

Le paiement des lots sera effectué à partir du 2 mai 1938 pour l'Emis. 1903 et du 1er pour l'Emis. 1911.

* * *

CANAL DE SUEZ

Recettes de la première décade d'avril: Lst. 276.900 contre Lst. 353.900 pour la même décade de 1937. Recettes depuis le 1er janvier : Lst. 2.805.900 c. Lst. 3 millions 414.000 pour la période correspondante de 1937.

Chronique de la Bourse des Valeurs

Le 21 avril 1938.

La semaine fut courte, mais fertile en événements favorables.

L'accord anglo-italien a été signé. Il eut une répercussion des plus favorables et une de ses conséquences les plus heureuses fut la décision prise par le Gouvernement français de conclure à son tour un accord avec l'Italie.

Indubitablement, l'atmosphère politique en Europe s'éclaircit de plus en plus. L'affaire espagnole semble se liquider d'elle-même. Les accords entre l'Angleterre, la France et l'Italie constituent un obstacle sérieux aux visées de l'Allemagne et M. Hitler réfléchira beaucoup plus cette fois-ci avant de réaliser un nouveau « coup ». Par ailleurs, plus que jamais solidaires, l'Angleterre et la France vont réaliser une véritable alliance militaire.

Les marchés de Londres, de Paris et de Bruxelles n'ont pas manqué de se ressentir favorablement de ce nouvel état de choses. Une hausse importante fut réalisée par les valeurs cotées à ces bourses. Nos titres d'arbitrage ont largement bénéficié du mouvement général de reprise.

Notre marché n'a compté que trois jours ouvrables. La tendance fut généralement satisfaisante.

Toutefois, on enregistre peu de changements dans les cours de nos valeurs.

FONDS D'ETAT

L'Unifiée détache son coupon semestriel de Lst. 2 et clôture à Lst. 101 3/4 en gain d'une petite fraction.

La Privilégiée termine à Lst. 95 1/16 contre 94 5/8.

BANCAIRES

La National Bank demeure inchangée à Lst. 36 3/4. L'action Crédit Foncier est plus ferme à frs. 749. Il en est de même des obligations à lots. L'émission 1903 clôture à frs. 322 1/2 ex-coupon de frs. 7 1/2 et l'émission 1911 termine à frs. 296 en gain d'une petite fraction.

La Banque d'Athènes a repris vigoureusement, clôturant à frs. 10 1/4 contre 9 3/4. Le Gouvernement hellénique aurait autorisé le paiement des coupons en Egypte à condition que les succursales égyptiennes de la banque réalisent un bénéfice équivalent à ce paiement. Nous croyons savoir

qu'en définitive la Banque d'Athènes paierait ses coupons en Egypte en piastres.

Les Land Bank restent faibles. L'action clôture à Lst. 4 3/8 contre 4 29/64 et la fondateur termine à Lst. 42 1/4, en perte d'une fraction.

EAUX, TRANSPORTS ET CANAUX

La Jouissance Eaux du Caire a fortement fléchi, clôturant à frs. 385 3/4 contre 399 1/2. *Des difficultés sérieuses ont surgi au cours des pourparlers qui se poursuivent entre le Gouvernement et la Société des Eaux. Les exigences du Gouvernement sont bien différentes des conditions toutes dernières consenties par la Société.*

La fondateur Eaux fléchit à frs. 2690 contre 2800.

Les obligations Suez sont plus fermes. Les 3 o/o clôturent à frs. 555 contre 547 et les 5 o/o terminent à frs. 585 contre 581.

La part sociale Trams du Caire est légèrement plus ferme à frs. 74.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

La Jouissance Cheikh Fadl reste offerte à frs. 100. Par contre l'action Gharbieh Land est recherchée à L.E. 1 1/32.

Alors que l'action Kom-Ombo gagne une petite fraction à Lst. 6 1/16, la fondateur clôture plus faible à Lst. 33 1/2 contre 34 1/8.

L'ordinaire Béhéra gagne une fraction à Lst. 11 1/8 contre 10 7/8. La privilégiée demeure invariée à Lst. 5 15/32.

L'Union Foncière gagne une petite fraction à Lst. 2 13/16.

Les Cairo-Héliopolis sont plus fermes à frs. 296 1/2 contre 295 pour l'action et à L.E. 11 7/8 contre 11 7/16 pour la fondateur.

La Delta Land abandonne une petite fraction à Lst. 1 9/64. La New-Egyptian est plus ferme à sh. 15/9, ex-coupon de 9 pence contre sh. 16/1 1/2.

La Koubbeh Gardens est recherchée à L.E. 1 5/8 en gain d'une fraction.

La Sidi-Salem est demandée à Lst. 0 1/2.

INDUSTRIELLES

La Crown Brewery est recherchée à frs. 128.

La Salt & Soda est plus faible à sh. 44/7 1/2 contre 44/10 1/2. La Port-Said Salt demeure inchangée à sh. 42/9.

L'action Egyptian Markets est offerte à sh. 28/-. L'Oilfields demeure inchangée à Lst. 2 1/64.

Les valeurs sucrières demeurent fermes. L'ordinaire clôture à frs. 127 et la privilégiée termine à frs. 114 1/4. La fondateur vaut L.E. 3 1/16.

La Filature Nationale perd quelques fractions à Lst. 9 1/32.

L'Associated Cotton Ginners demeure inchangée à Lst. 0 41/64.

HOTELIERES

L'action Upper Egypt Hotels est recherchée à L.E. 1 29/64, en perte, toutefois, d'une petite fraction.

L'ordinaire Egyptian Hotels gagne une petite fraction à Lst. 1 3/4.

BANQUE D'ATHÈNES

(Société Anonyme)

SIÈGE SOCIAL A ATHÈNES
ADRESSE TELEGRAPHIQUE BANCATHEN

Capital entièrement versé Drs. 100.800.000
Réserves Drs. 75.200.000

SIÈGE CENTRAL A ATHÈNES: 108 Agences en Grèce.
ANGLETERRE: Londres, 22, Fenchurch Street.
EGYPTE: Alexandrie, Le Caire, Port-Said.
CHYPRE: Limassol, Nicosie.

BANQUE AFFILIEE AUX ETATS-UNIS:

NEW-YORK: The Bank of Athens Trust Co., 205, West 33rd Str.

LETTRE DE BRUXELLES

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, le 15 avril 1938.

Bien que les événements politiques internationaux troublent profondément l'action des facteurs saisonniers sur les tendances des marchés financiers et commerciaux, cette action n'est pas abolie. On vient de le constater une fois de plus.

La Bourse a marqué un extrême degré de dépression à l'échéance trimestrielle de fin mars. Aussitôt après, elle s'est progressivement raffermie; si bien que la première quinzaine d'avril s'est achevée par une brillante reprise dans tous les groupes spéculatifs et dans tous les compartiments de valeurs à revenu variable négociées au comptant.

Cette reprise n'a pas, jusqu'à présent, requis un volume d'achats très important. Le fait établit que les réalisations consécutives aux échéances normales, ou provoquées par les retraits de fonds inspirés par la tension internationale, sont achevées et bien absorbées.

Quoique la situation économique locale ne soit pas particulièrement brillante, quoique la politique budgétaire du gouvernement belge suscite un vif mécontentement et autorise de graves inquiétudes pour l'avenir du pays, le marché financier local avait supporté l'épreuve de la baisse au mois de mars dans des conditions franchement satisfaisantes.

C'est que les positions à terme avaient subi depuis longtemps une déflation et un filtrage sévères. C'est que le dégonflement des cours au comptant, opéré en toute liberté et souvent dans une mesure excessive, avait entraîné un classement solide du flottant. C'est aussi que l'expérience des sorties massives de capitaux, au lendemain de l'Anschluss, avait démontré l'aisance de la situation bancaire en Belgique.

Il était dès lors certain que la Bourse des valeurs se rallierait vite et facilement à toute tendance de hausse issue, soit de considérations locales, soit d'indications transmises par les places étrangères.

* * *

Le facteur interne de reprise dont l'action s'est manifestée en Bourse

se définit aisément. Nous en faisons présumer ici-même, le 29 mars. Il s'agit d'une amélioration du marché métallurgique. Les commandes centralisées par Cosibel et par les comptoirs spéciaux pendant les premiers jours du mois d'avril représentent un tonnage sensiblement supérieur à celui des périodes correspondantes de mars et de février. Dans ce tonnage, la proportion des exportations s'est relevée à 50 pour cent environ. Les prix ont été maintenus, conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'E.I.A. La concurrence américaine s'est atténuée. D'autre part, les négociations relatives au renouvellement du Cartel de l'Acier ont progressé de telle manière que le danger d'une dénonciation des ententes est écarté.

L'activité de l'industrie sidérurgique et la tendance des prix des aciers étant considérées, en Belgique, et dans le monde, comme références privilégiées de la situation économique, il était naturel et légitime que le raffermissement du marché métallurgique belge agit efficacement et nettement sur la Bourse financière. Il a contrebalancé l'effet psychologique malencontreux des projets fiscaux, dont les Rentes nationales seules sont subies l'influence sans atténuation.

* * *

Mais c'est surtout à des suggestions issues du dehors que le marché a obéi dans son action de reprise. Les « temps meilleurs » dont nous évoquions la probabilité se sont annoncés par quelques faits et par quelques indices très significatifs. On a vu l'accord anglo-italien se préciser sur tous les points et ménager des substitutions d'alliances capables de neutraliser les forces qui tendent à provoquer la guerre — pour la démocratie !... — en Europe. On a vu les gouvernements, y compris celui des Etats-Unis, reconnaître l'union austro-allemande avant même le plébiscite du 10 avril. On a vu la coalition du front populaire s'effondrer en France devant l'opposition résolue du Sénat aux propositions d'impôt sur le capital et d'inflation massive. Le mouvement de grèves dans les industries nationalisées de la région parisienne, de même que les manifestations de rues contre la Hau-

te-Assemblée, n'ont pas empêché la chute du gouvernement à direction socialiste. On a vu, enfin, la Chambre des Députés de Washington infliger au président Roosevelt, à l'occasion du bill sur la réforme administrative, un désaveu retentissant.

Apaisement en Europe occidentale; défaite des partis d'extrême-gauche en France; échec du président Roosevelt au sein de sa plus fidèle assemblée; il y avait assez pour changer l'orientation des marchés financiers. Ceux-ci ont répondu d'autant mieux à la leçon encourageante des événements que, pour pallier sans doute aux conséquences de sa défaite parlementaire, le gouvernement des Etats-Unis a annoncé la mise en œuvre d'un vaste programme de dépenses visant à stimuler une renaissance économique.

Aux 19 milliards de dollars consacrés depuis 1933 à des secours de toute espèce par les pouvoirs publics américains sera ajoutée une nouvelle tranche de l'ordre de 4 milliards. Cette décision du gouvernement de Washington, si discutable et discutée qu'elle fût quant à son utilité finale et aux conséquences monétaires qui en résulteront tôt ou tard, n'a pas manqué de provoquer un véritable boom à la Bourse de New-York. En deux séances, l'indice global des valeurs industrielles cotées à Wall Street a rebondi de 105.43 à 115.33. Le mouvement s'est immédiatement étendu aux marchés de matières premières. On trouvera sur ce point des considérations intéressantes dans nos « Actualités Economiques » de ce jour.

La formation du Cabinet Daladier a contribué pour sa part, mais modérément, à l'amélioration des dispositions de la Bourse. Il est fort naturel que les milieux d'affaires attendent le nouveau gouvernement français aux actes avant de se former une opinion à son égard, ou plutôt à l'égard de l'incapacité politique définitive des partis révolutionnaires qui ont conduit la France au bord de la banqueroute, qui l'ont humiliée et ont écarté d'elle les plus utiles et puissantes amitiés.

A. W.

COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Alexandrie, Jeudi à Midi le 21 Avril 1938

	COTON											STOCK Cantars
	Arrivages	EXPORTATIONS										
		Angleterre		Continent		Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL		
Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Cantars	
Cette semaine...	88.571	3.915	28.747	9.339	68.720	1.105	8.173	—	—	14.359	105.640	2.879.156§
Même sem. 1937	42.414	7.308	54.211	13.683	99.701	905	6.667	—	—	21.896	160.579	1.885.854*
" " 1936	101.607	5.349	39.145	8.334	61.402	1.960	14.428	165	1.221	15.808	116.196	2.186.895†
Dep. 1 ^{er} Sep. 1937	8.925.909	291.368	2.138.723	447.433	3.305.677	109.814	810.600	19.497	143.208	868.112	6.398.203	—
Même époque 1936	8.605.859	344.705	2.519.801	413.662	3.050.775	189.147	1.389.273	33.887	249.044	981.401	7.208.893	—
" " 1935	7.954.007	296.771	2.472.779	421.558	3.107.038	97.890	721.086	28.508	208.917	844.727	6.209.820	—

Y compris stock § au 1^{er} Septembre 1937 Crs. 351.455 * au 1^{er} Sept. 1936 Crs. 488.888 † au 1^{er} Sept. 1935 Crs. 442.708.
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1937 au 13 Avril 1938, Achmouni Cantars 46.279, Zagora 37.923, Divers 10.354.
 Total Cantars 94.556 ; en outre Crs. 79.529 ont été réexpédiés à l'intérieur du pays. Ensemble 174.085 à déduire du stock.
 Consommation à l'intérieur du pays du 1^{er} Septembre 1937 au 6 Avril 1938 Cantars 215.083.
 N.B. En dehors des Exportations ci-dessus il a été exporté par d'autres ports 2.383 cantars.

	GRAINES DE COTON					TOURTEAUX		HUILE de GRAINES de COTON
	Arrivages	EXPORTATIONS			STOCK	Arrivages	Export.	Export.
		Angleterre	Continent	TOTAL				
Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Cette semaine	58.095	33.399	—	33.399	1.268.422 §	1.900	4.189	—
Même semaine 1937	25.095	14.960	—	14.960	1.369.000	2.681	2.917	17
" " 1936	68.276	51.967	2	51.969	839.385 †	1.471	1.452	—
Depuis 1 ^{er} Septembre 1937.	3.983.511	2.629.349	132.556	2.761.905	—	74.235	151.377	1.963
Même époque 1936	3.819.455	2.446.535	8.816	2.455.351	—	61.629	142.998	10.676
" " 1935	3.511.439	2.651.531	39.618	2.691.149	—	69.672	131.377	—

Y compris Stock § au 1^{er} Septembre 1937.-Ard. 46.816 * au 1^{er} Septembre 1936-Ard. 4.896 † au 1^{er} Sept. 1935. Ard. 19.095.
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1937 au 13 Avril 1938 environ Ard. 839.779 (2) à déduire du stock.

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons, la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

	FÈVES					ORGES		
	Arrivages		EXPORTATIONS			STOCK	Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Angleterre	Continent	TOTAL			
Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	
Cette semaine	4.042	—	—	141	141	15.589	42	—
Même semaine 1937	2.400	—	22	81	103	7.279	1.882	496
A partir du 1 ^{er} Avril 1938	9.676	—	532	555	1.087	—	60	—
Même époque 1937	7.219	—	22	373	395	—	6.014	23.418
Stocks au 1 ^{er} Avril 1938	Ard.	7.000					Ard.	4.000
Stocks au 1 ^{er} Avril 1937	Ard.	455					Ard.	21.613

	BLÉS			LENTILLES		MAIS		OIGNONS		
	Arrivages			Arriv.	Export.	Arriv.	Export.	Arrivages	Export.	
	Saïdi	Béhéra	Export.							Ardebs
Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Crs. 108 Ok.	Crs. 108 Ok.		
Cette semaine	14.102	9.498	—	564	—	4.187	—	107.243	76.247	
Même semaine 1937	25.209	6.239	194	257	—	3.373	—	66.782	42.837	
A partir du 1 ^{er} Avril 1938	29.436	17.543	253	1.119	38	33.318	1.371	653.063	491.811	
Même époque 1937	76.222	20.669	194	1.323	—	84.629	64.507	423.732	304.763	
Stocks au 1 ^{er} Avril 1938	Ard.	6.500	Ard.	3.500	au 1 ^{er} Déc. 1937	Ard.	—	au 1 ^{er} Mars 1938	Crs.	—
Stocks au 1 ^{er} Avril 1937	Ard.	7.075	Ard.	243	au 1 ^{er} Déc. 1936	Ard.	—	au 1 ^{er} Mars 1937	Crs.	—

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1^{er} Avril, pour les Maïs le 1^{er} Déc. pour les Oignons le 1^{er} Mars

REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 22/4/38.

Les marchés dirigeants furent plus fermes au cours de la semaine sous revue, particulièrement les bourses des sucres.

Notre marché demeure ferme avec des prix satisfaisants.

FARINES ET BLES

La cote à Chicago demeure ferme à 83 1/2 cents. Celle de Liverpool est légèrement plus faible à sh. 6/10 contre sh. 6/11.

Les marchés américains furent tenus en suspens par l'attente des déclarations de M. Roosevelt qui s'avérèrent finalement haussières. Le Gouvernement américain semble s'engager de plus en plus dans la voie des dépenses dans l'espoir de stimuler les affaires.

Toutefois les nouvelles sur la récolte américaine sont un peu confuses. Il est question d'humidité insuffisante du sol et des effets dangereux d'une sécheresse éventuelle, mais rien n'est encore confirmé.

Les prix locaux de la farine étrangère ont haussé pour certaines qualités.

La farine australienne non douanée vaut toujours Lst. 10/7/6. La marchandise dédouanée cote Lst. 9.15/-, plus des droits de douane de P.T. 1090.

La farine américaine non dédouanée cote Lst. 15.12/6 contre 15.10/- pour le Gold Medal et Lst. 15.17/6 contre Lst. 15.15/- pour le Northern King.

Les prix de la marchandise dédouanée demeurent inchangés à P.T. 177 et 178 respectivement pour les deux qualités.

Le stock de farines dans les Bonded d'Alexandrie est de 7.632 sacs contre 6.952 sacs de la semaine dernière. Celui de Port-Said est de 8.500 sacs contre 11.094 sacs.

Le marché a fait un nouveau bond d'environ P.T. 15 par ardeb à cause de la pénurie de marchandise qui met les minoteries dans un véritable embarras. On ne peut s'expliquer, en vérité, les raisons pour lesquelles les envois de l'intérieur sont réduits à des quantités aussi insignifiantes alors que le prix du blé zawati a presque dépassé les P.T. 200. Quoi qu'il en soit, le blé manque sur le

marché et la situation devient de jour en jour plus grave. Le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour protéger au moins la population indigente ici et au Caire. Outre ce qui a été déjà fait et dont nous avons rendu compte, il sera permis, aussi, aux boulangers indigènes d'employer, pour le pétrissage du pain, de la farine de maïs dans la proportion de 25 o/o. Ce sera toujours un pain agréable et nutritif dont le prix ne dépassera pas les 16 1/2 millièmes l'oke, étant donné que la farine de blé sera fournie par les soins du gouvernement aussi, à un prix exceptionnellement bas.

Les jours prochains nous menagent, dans tous les cas des surprises, dont il y aura à déduire des réflexions diverses, car le pays sera fixé sur les véritables causes de cette regrettable situation. Pour aujourd'hui nous nous bornons à dire que des minoteries ont eu les plus grandes difficultés à se fournir les quantités indispensables de

blé malgré la réduction de leurs heures de travail. Sur un total de 3396 ardebs qui représentent les arrivages de cette semaine, on voit que les acheteurs avaient peu de chose à se partager. Les prix furent poussés jusqu'à P.T. 185-190 pour le lindi moyen et à P.T. 177-182 pour le baladi.

SUCRES

Les prix du sucre sont plus fermes. La cote à New-York clôture à 197 cents contre 192 la semaine dernière. A Londres, elle termine à sh. 4/10 3/4 contre sh. 4/9 1/2.

Sur notre place la semaine sous revue n'a présenté rien de particulier. Une persistante accalmie règne dans le marché du sucre pour le transit à laquelle contribue, pour une grande part, la tendance fléchissante de l'origine qui décourage les acheteurs. On a reçu, en effet, des offres cette se-



PAR ORDRE

THE ALEXANDRIA INSURANCE CO.

Société Anonyme Egyptienne

SIÈGE SOCIAL :

EN SON IMMEUBLE BOULEVARD SAAD ZAGHLOUL
ALEXANDRIE

SUCCURSALE AU CAIRE :

23. RUE SOLIMAN PACHA

ASSURANCES

Incendie, Accident de travail,
Automobiles, Vol, Transports, etc.

maine au prix de Lst. 5 1/2 la tonne cif Port-Saïd, sans résultat. La baisse du sucre a des causes générales et profondes et montre l'importance de la prochaine conférence internationale qui est fixée pour le 27 crt.

Les affaires avec les marchés d'alentour sont d'un chiffre trop bas pour pouvoir améliorer le prix de la marchandise disponible pour laquelle il serait juste de tenir un peu compte du cours de revient et non pas des offres actuelles de Java, comme c'est le cas. Seule une augmentation de la demande de la part de la Syrie et de la Palestine serait susceptible de faire hausser les prix et de limiter quelque peu les pertes subies dans l'article. Pour le moment on continue à vendre la marchandise prompte à Lst. 5 7/8 la tonne franco Bonded Port-Saïd.

Les sucres du pays pour la consommation sont en bonne demande et donneront lieu à de nombreux échanges. Les prix sont stationnaires à P.T. 240 le sac de 80 okes pour le sucre granulé-raffiné, à P.T. 224 le sac de 64 okes pour le concassé et à P.T. 80 la caisse de 20 okes pour les tablettes.

RIZ

La semaine pour le riz se signala par une forte reprise du glacé et du cargo dont les prix sont en avance de P.T. 3 1/2 sur la semaine dernière. En dernier lieu, ces qualités sont traitées à P.T. 135 et P.T. 110 le sac de 100 kilos respectivement. La hausse est due à une certaine demande dont elles sont l'objet, mais surtout aux disponibilités très limitées de ces riz. En ce qui concerne notamment le glacé, on a dû restreindre cette année la production, par suite de la petite récolte et de la difficulté de se procurer du riz paddy approprié à la fabrication de cette qualité. Ce qui existe de riz glacé et cargo se trouve entre les mains des rizeries.

Le riz mamsouh a également haussé. Il vaut P.T. 118 le sac de 100 kilos. Non seulement les rizeries sont mieux approvisionnées de cette qualité, mais il s'en trouve même auprès des spéculateurs ayant effectué des achats par contrats et l'échéance venue, étant obligés de liquider.

Le riz de Rangoon est stationnaire à Lst. 7 3/4 la tonne cif Port-Saïd pour chargement avril. Le disponible vaut le même prix franco Bonded.

SACS VIDES

Le marché des sacs était dépourvu d'intérêt par suite de l'absen-

ce d'affaires. A l'exception des lbs. 2 1/2 et lbs. 3 1/4 pour lesquels les fabricants indiens ont baissé leurs cotations, tous les autres sacs sont stationnaires.

Les lbs. 3 dédouanés franco Bonded Suez valent P.T. 4 6/40 le sac pour l'éraison Août/Septembre. On paie un peu plus cher la marchandise disponible, peut-être P.T. 4 8/40, car on espère profiter d'une augmentation éventuelle de la taxe d'importation dont il est question pour cet article aussi.

Les sacs à oignons avaient fléchi jusqu'à 41 1/2 paras, mais ont repris par la suite à 43 paras.

Il y a eu peu de mouvement dans les autres genres dont les prix, en fin de semaine, sont comme suit :

Sacs — Chargement — Disponible	Lbs.	P.T.	
	2 1/4	39/-	2 10/40
	2 1/2	44/6	2 23/40
	3 1/4	58/-	3 15/40
	5	87/-	5 —
	5 (extra)	92/6	5 14/40

Le stock de sacs dans les Bonded de Port-Saïd est de 3.142 balles contre 3.252 balles de la semaine précédente.

EGYPTIAN DELTA LAND & INVESTMENT COMPANY LIMITED

The Egyptian Delta Land & Investment Company Limited
Dividend No. 24

Notice is hereby given that a dividend of 10d. (ten pence) per share will be paid on and after 3rd. May 1938.

Dividend Warrants for the amount of their dividend will be posted to the Registered Shareholders.

Holders of Share Warrants to Bearer are requested to fill the form to be obtained at the National Bank of Egypt, Cairo Alexandria or London and to lodge the filled up forms along with Coupon No. 24 at the Office of the Bank at Cairo, Alexandria or London.

The Register of Members will be closed from 20th. April to 10th. May 1938, both days inclusive.

For the Egyptian Delta Land and Investment Company Ltd.

T. Dale
Manager.



"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15. Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha
14. Rue Soliman Pacha.

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

CAPITAUX ASSURÉS AU 31 DÉC. 1936

L.E. 2.652.000

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRACIEUSEMENT

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

Mardi 26 avril 1938

Société d'Avances Commerciales. — Ass. Gén. Ext. au Siège de la Société, 8, rue Manakh, Le Caire, à 4 h. 30 p.m.

ASSEMBLEES ORDINAIRES

Samedi 23 avril 1938

General Motors Near East. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Soc. 35, rue Echelle des Céréales, Alexandrie, à 10 h. a.m.

Mercredi 27 avril 1938

Anglo-Continental Cotton Cy. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société 14, rue Sésostris, Alexandrie, à 5 h. p.m.

The National Ginning Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 7, rue Adib, Alexandrie, à 6 h. 15 p.m.

Jeudi 28 avril 1938

The Cairo Electric Railways & Heliopolis Oases Cy. — Ass. Gén. Ord. dans les salons de l'Heliopolis Palace Hotel, 23, Boulevard Abbas, à Héliopolis, à 4 h. p.m.

Banca Commerciale Italiana per l'Egitto. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 27, rue Chérif pacha, Alexandrie, à 11 h. a.m.

S.A. du Béhéra. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 9, rue Stam-boul, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Samedi 30 avril 1938

Crowneygypt Cy. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 6, rue de l'An-cienne Bourse, Alexandrie, à 11 h. a.m.

Cairo Agricultural Cy. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, à Guézireh, Le Caire, à 5 h. p.m.

Mercredi 11 mai 1938

Les Grands Hôtels d'Egypte. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, Continental Hotel, Le Caire, à 4 h. p.m.

Procès en cours

Land Bank of Egypt. — 26 avril 1938: Débats dev. le Trib. Civ. d'Alex. (1re Ch.), sur l'action intentée par G. Moraitinis et d'autres actionnaires, tendant à faire défense au dit Etablis-

sement de se libérer autrement qu'en francs dépréciés du coupon de ses obligations 4 1/2%.

— 26 avril 1938: Débats dev. le Trib. Civ. d'Alex. (1re Ch.), sur l'action intentée par L. Savignoni et G. Campos, tendant au paiement en francs français, tels que définis par la Loi du 25/6/28, au poids d'or de 65,5 millig., au titre de 900 mill. d'or fin pour un franc, du coupon et des obligations 4 1/2% dudit Etablissement.

Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez. — 3 nov. 1938 : Débats en appel, dev. la 2me Ch. de la Cour, sur l'appel interjeté par le Crédit Alexandrin — porteur d'une part de fond de ladite Soc. — du jug. rendu le 3 janvier 1938, par la 1ère Ch. du Trib. Civil du Caire, disant pour droit que le franc des oblig. 3 et 5% de la dite Cie est le franc 20me partie du louis d'or, d'un poids d'or de 10/31mes de gramme, au titre de de 900/1000 de fin.

TRAMWAYS D'ALEXANDRIE (Egypte) Société Anonyme à BRUXELLES

Rue Royale No. 204

MM. les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 4 mai 1938 à quinze heures, au Siège Social à Bruxelles, Rue Royale, 204.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires sur l'exercice 1937.
- 2° Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1937 et fixation des dividendes.
- 3° Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires.
- 4° Nomination d'un Administrateur.
- 5° Nomination des Commissaires pour l'exercice 1938 et fixation de leurs émoluments.

6° Tirage au sort de 465 obligations.

MM. les Actionnaires qui désirent assister à cette Assemblée ou s'y faire représenter sont tenus de se conformer aux articles 26 et 28 des Statuts.

Les actions pourront être déposées :

A BRUXELLES : à la Banque de Bruxelles, 2, rue de la Régence, et à ses agences ; à l'Agence du Comptoir National d'Escompte de Paris, 2, rue Montagne aux Herbes Potagères, jusqu'au 28 avril inclus.

A PARIS : au Comptoir National d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère, jusqu'au 28 avril inclus.

A ALEXANDRIE et au CAIRE : dans un établissement financier jusqu'au 28 avril inclus.

LA FLUVIALE F. VANDER ZEE & CIE

CAPITAL
L.E. 75.000
RÉSERVES
L.E. 75.000

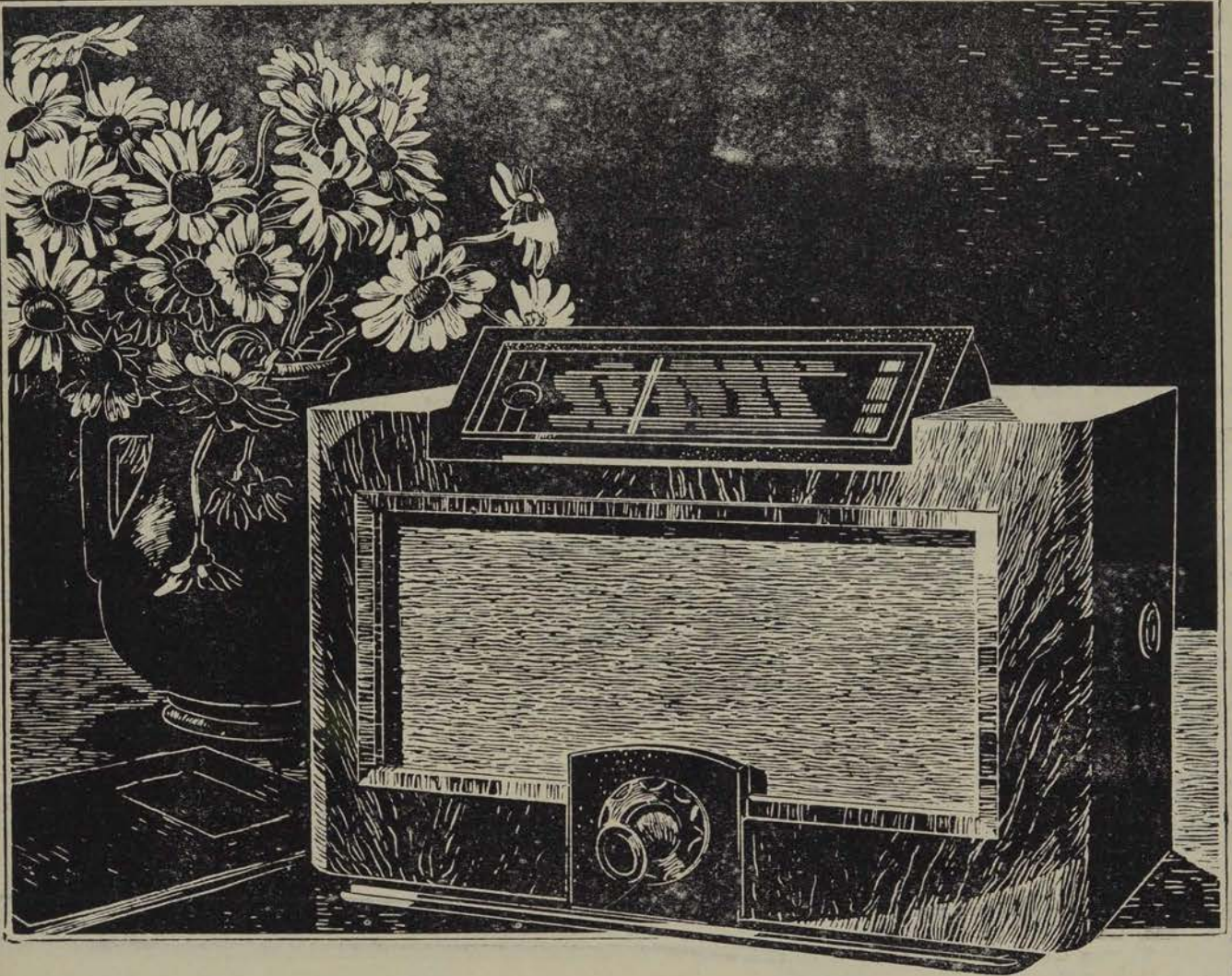
SIÈGE SOCIAL :

ALEXANDRIE, 10, rue Chérif Pacha
Téléphone 28659 (5 lignes)

AGENCES PRINCIPALES : LE CAIRE - MINIEH - ASSIOUT

La plus importante entreprise de transports intérieurs en Egypte

**TRANSPORTS FLUVIAUX
TRANSPORTS CAMIONS
TRANSITS - DÉDOUANAGES**



Le récepteur

PHILIPS



TYPE 750

Toutes ondes

**S'ACHÈTE POUR
PLUSIEURS ANNÉES**